



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville
COMMUNE DE SAINT-WITZ

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT NUMEROTATION Rue de Montmélian

Le Maire de la commune de SAINT-WITZ,

VU les articles L.2213-28 et R.2512-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le numérotage des parcelles constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

CONSIDERANT qu'il apparaît logique et cohérent, pour des raisons d'adressage, de sécurité, de repérage et de continuité territoriale et la nécessité d'une suite logique de numéros de la rue de Montmélian ;

CONSIDERANT qu'une telle harmonisation facilitera la distribution du courrier, l'intervention des services de secours et la gestion des réseaux et services publics ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est prescrit la numérotation suivante :

références cadastrales	numérotation
Section AH n° 39	64 rue de Montmélian
Section AH n° 35	66 rue de Montmélian

Conformément au plan annexé.

Article 2 : Les frais d'entretien et, en dehors d'un changement de série, de réfection du numérotage, sont à la charge du propriétaire ou des propriétaires qui doivent veiller à ce que le numéro inscrit sur leur propriété soit constamment net et lisible.

Article 3 : Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 4 : Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté.
Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles, Direction Départementale des finances Publiques du 95, Centre de distribution de Goussainville, Centre de Secours de Saint-Witz/Survilliers, Gendarmerie Nationale – Brigade de Survilliers, ENEDIS à Saint-Quentin en Yvelines, SAUR, SIAH, GRT GAZ à Gennevilliers, aux consorts RANJON, Madame et Monsieur HADDACH.

A Saint-Witz, le 12 février 2026
Le Maire,
Frédéric MOIZARD



Plan de numérotation de la rue de Montmélian

